

Publié le 30 janvier 2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
16.01.2026

Date d'affichage
16.01.2026

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	31
Titulaires	28
Suppléants	3
Pouvoirs	5
Votants	36

Quorum 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Thomas LEROY, Jacques-Yves OUIN, Marianne TURPIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Alexandra LEPINAY, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Florence GUÉRIN (pouvoir à Thomas LEROY), Lydie MAIGRET (pouvoir Jacques-Yves OUIN), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Florence SERANDOUR, Sophie de GIBON, Éric DUVAL, Stéphane AMILCAR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT (pouvoir à Daniel BUISSON), Michel CRUCHON (pouvoir à Patricia LECOMTE), William HERFORT, Stéphane CASTEL, Alain BOHEME, Laurence MORIN.

Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN

Délibération n° 2026/6

Objet : OTRI – Finalisation des cessions d'actions de la SPL NORMANTRI à l'euro symbolique.

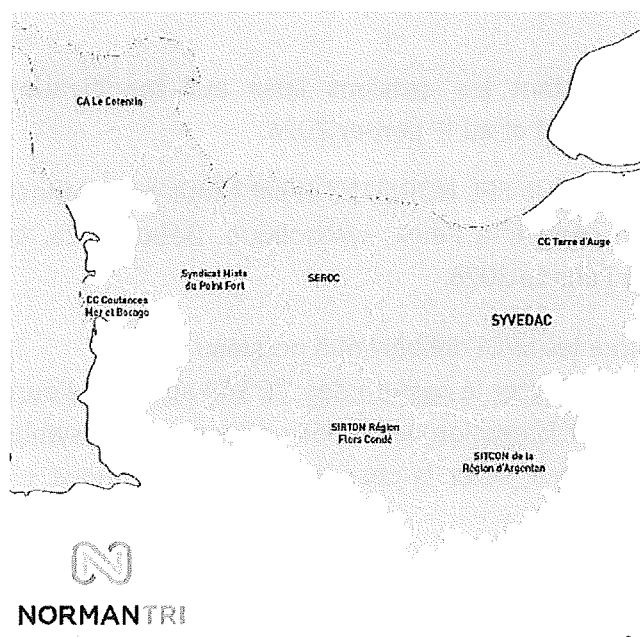
Le SYVEDAC est actionnaire de la SPL NORMANTRI créée en janvier 2020.

La SPL était composée de 14 actionnaires :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital
SYVEDAC	773 271	773 271 €
SEROC	307 409	307 409 €
SMICTOM de la Bruyère	51 128	51 128 €
SMEOM de la Région d'Argences	50 248	50 248 €
CC Pays de Falaise	64 030	64 030 €
CA Lisieux-Normandie	172 954	172 954 €
CC Terre d'Auge	49 012	49 012 €
CC Cingal Suisse Normande	21 204	21 204 €
CA du Cotentin	430 745	430 745 €
CC Baie du Cotentin	24 096	24 096 €
Syndicat Mixte du Point Fort	270 988	270 988 €
CC Coutances Mer et Bocage	61 220	61 220 €
SIRTOM de la Région de Flers Condé	182 468	182 468 €
SICTOM de la région d'Argentan	101 227	101 227 €
TOTAL	2 560 000	2 560 000 €

Le SYVEDAC a subi des évolutions de territoire en 2021 et 2025 impactant l'actionnariat de la SPL.

Une nouvelle évolution est prévue au 1^{er} janvier 2026, portant le nombre d'actionnaires à 8.



Récapitulatif des évolutions de territoires :

	Adhésion de CA Lisieux Normandie au SYVEDAC	Cession au SYVEDAC de 172 954 actions
2021	Dissolution du SMEOM de la Région d'Argences au 31/12/2020 au bénéfice de la CC Valès dunes, CA Lisieux Normandie et CU Caen la mer, ces 2 dernières étant adhérentes au SYVEDAC.	Cession au SYVEDAC de 11 054 actions du SMEOM d'Argences (devenu CC Valès dunes)
	Retrait de la CU Caen la mer du SMICTOM de la Bruyère au 1 ^{er} avril 2021, au bénéfice du SYVEDAC	Cession au SYVEDAC de 17 895 actions
2025	Adhésion de CC Pays de Falaise et CC Valès dunes au SYVEDAC	Cession au SYVEDAC de 64 030 actions
	Adhésion de CC Valès dunes au SYVEDAC	Cession au SYVEDAC de 39 194 actions
2026	Adhésion de CC Cingal Suisse Normande au SYVEDAC	Cession au SYVEDAC de 21 204 actions
	Adhésion du SMICTOM de la Bruyère au SYVEDAC	Cession au SYVEDAC de 33 233 actions

Les délibérations du comité syndical du SYVEDAC :

- Du 23 mars 2021 actant les cessions avec une valeur nominale de 1 € par action. Cette délibération n'a pas été suivie des formalités administratives et juridiques nécessaires. Aujourd'hui, les élus des EPCI concernés souhaitent revenir sur cette délibération pour une cession à l'euro symbolique (cf. délibération du 2 décembre 2025 ci-après) ;

- Du 8 juillet 2025 actant les cessions liées aux modifications de territoire intervenues au 1^{er} janvier 2025 ;
- Du 2 décembre 2025 actant les cessions liées aux modifications de territoire intervenues au 1^{er} janvier 2021 et au 1^{er} janvier 2026.

La documentation sociale de la SPL NORMANTRI est à jour pour l'année 2025.

Les cessions restent à réaliser à l'euro symbolique. Début 2026, la SPL actera les nouvelles modifications liées à l'année 2026.

Il est ainsi nécessaire que les EPCI délibèrent à nouveau :

- CA Lisieux Normandie pour acter la cession des 172 954 actions à l'euro symbolique ;
- CC Valès dunes pour acter la cession des 11 054 actions à l'euro symbolique ;
- SMICTOM de la Bruyère pour acter la cession des 17 895 actions + 33 233 actions à l'euro symbolique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité moins 3 abstentions :

↳ ACTE la cession de 11 054 actions de la SPL NORMANTRI à l'euro symbolique.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jacques-Yves OUIN



Le Président,

Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr